

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du 22 mars 2022

Présents : Mrs ALEGRET Christian, COMBES Joël, DEBAT Serge, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, THEIL Jérôme, THULLER Alain.
Mme BERTHIER Aline, CASTAING Mary-Jan, DUBIE Karine, DUPUY Annie

Absents(es) excusés (es): Mr BERNARD Lionnel
Mme CAYEZ Cathy

Procuration

Secrétaire : Mme DUPUY Annie

15. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Fonds libres lampes à mercure

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'opération d'éclairage public prioritaire mise en œuvre par le SDE, à savoir l'éradication des lampes à vapeur de mercure, en raison, d'une part, de leur interdiction à la vente, et d'autre part de leur consommation énergétique.

Fort de ce constat, le SDE65 a travaillé avec la Banque des Territoires pour financer le remplacement de ces lampes par des lampes LED, moins énergivores. L'avance remboursable (prêt) « Intracting » consentie par la Banque des Territoires au SDE65 (à un taux de 0.25% sur une durée de 13 ans) a été calculée afin que son remboursement ne dépasse pas les économies réalisées par la réduction des consommations d'énergie.

Ainsi, il est proposé à la commune l'opération suivante :

Nombre de points lumineux à remplacer : 6
Montant de l'investissement HT : 5 200,00 €
Participation du SDE65 : 15% du montant HT soit 780,00 €
Participation de la commune : 15% du montant HT soit : 780,00 €
Financement Intracting porté par le SDE65 : 70% du montant soit 3 640,00 €

Le remboursement du prêt sur 13 ans sera de l'ordre des économies annuelles générées :

Montant annuel des économies : 655,80 euros
○ Au titre de la facture d'énergie : 636,00 €
○ Au titre de la réduction de l'abonnement de maintenance : 19,80 €
Montant du remboursement pendant 13 ans : 280,00 € (1^{ère} échéance un an après les travaux)

Le SDE65 prendra également à sa charge les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA et les intérêts d'emprunt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été soumis et dont la dépense est évaluée à 5200,00 €
- S'engage à garantir la somme de 780,00 € sur les fonds propres
- S'engage à garantir la somme de 3 640,00 € sur un emprunt à réaliser par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes Pyrénées auprès de la Banque des Territoires, dont la première annuité sera inscrite sur le budget communal,
- S'engage à mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer la participation de la commune au remboursement de l'annuité mise à sa charge,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la commune.

16. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.1 Décisions budgétaires**Budget principal : vote du compte de gestion et du compte administratif exercice 2021**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET, adjoint aux finances, délibérant sur le compte de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Michel PAILHAS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00	174 280,82	440 469,84	0,00	440 469,84	174 280,82
opérations exercice	311 473,91	494 047,98	186 661,59	733 926,41	498 135,50	1 227 974,39
Totaux	311 473,91	668 328,80	627 131,43	733 926,41	938 605,34	1,402 255,21
Résultats de clôture	0,00	356 854,89	0	106 794,98	0,00	463 649,87
Restes à réaliser	0,00	0,00	48 264,88	36 000,00	48 264,88	36 000,00
Totaux cumulés	311 473,91	668 328,80	675 396,31	769 926,41	986 870,22	1 438 255,21
Résultats av affect.	0,00	356 854,89	0	94 530,10	0	451 384,99
CCAS/reports					0,00	0,00
Opérations exercice					0,00	0,00
Résultats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer

4°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

17. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.1 Décisions budgétaires**Budget principal : affectation de résultats exercice 2021**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILHAS

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de 2021, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2021	547 264,82
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/ 2020	440 469,84
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2022	106 794,98
Restes à réaliser en dépenses	48 264,88
Restes à réaliser en recettes	36 000,00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	94 530,10

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie

19. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.1 Décisions budgétaires
Budget annexe : affectation de résultats exercice 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILHAS
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de 2021, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2021	8 980,56
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/ 2020	5 830,14
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2022	14 810,70
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	14 810,70

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2021	22 136,83
Excédent antérieur cumulé au 31/12/ 2020	48 482,10
(après affectation en 1999 des résultats de 2020)	
Excédent cumulé à affecter	26 345,27

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0,00
Supplément disponible.....	26 345,27
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0,00
Supplément disponible.....	26 345,27
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	26 345,27

Inscriptions au budget	2022	
Total à inscrire au compte 001 en recettes.....		14 810,70
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....		0,00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....		0,00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)		
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....		26 345,27
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....		0,00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....		0,00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....		0,00

20. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.2 Fiscalité

Vote du taux des 3 taxes

Le conseil municipal après délibération, décide de voter les taux d'imposition suivants des trois taxes pour l'année 2022.

Taxe foncière sur les fonciers bâtis	33,79	%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17,94	%
Cotisation foncière des entreprises	19,11	%

- Maintien des taux : 12 voix
- Baisse des taux : 1 voix

21. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions

Demande de subvention ADMR de Pouyastruc

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'ADMR de Pouyastruc.

Il propose au conseil municipal de passer au vote du montant de la subvention :

- 500,00 € : 0 voix
- 600,00 € : 10 voix
- 700,00 € : 0 voix
- 800,00 € : 2 voix
- 900,00 € : 0 voix
- 1 000,00 € : 1 voix

Le conseil municipal après délibération, décide d'octroyer à L'ADMR de Pouyastruc 600,00 € de subvention pour l'année 2022.

22. Objet de la délibération : 8 Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

5000 Equipements sportifs 2022, projet city stade.

La commune de Pouyastruc à pour projet la transformation du terrain de basket vétuste du complexe sportif en plateau multisport « city stade » ; le montant du projet s'élève à 5 0280,00 € HT soit 60 336 € TTC.

Dans le cadre du programme 5 000 équipements sportifs 2022, le conseil municipal à l'unanimité des présents demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'agence Nationale du Sport et de la Région Occitanie, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Séance du 22 mars 2022

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation

SDE : Fonds libres lampes à mercure

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget principal : vote du compte de gestion et du compte administratif exercice 2021

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget principal : affectation de résultats exercice 2021

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe : vote du compte de gestion et du compte administratif exercice 2021

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Budget annexe : affectation de résultats exercice 2021

7. Finances locales / 7.2 Fiscalité

Vote du taux des 3 taxes

7. Finances locales / 7.5 Subventions

Demande de subvention ADMR de Pouyastruc

8 Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

5000 Equipements sportifs 2022, projet city stade.

PAILHAS Michel

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

DEBAT Serge

Absent excusé

LEGRAND Clément

BERNARD Lionnel

CASTAING Mary-Jan

CAYEZ Catherine

Absente excusée

COMBES Joël

DUBIE Karine

DUCASSE Christophe

DUPUY Annie

IRIGOYEN Bruno

TEILH Jérôme

THUILLER Alain